



Association pour le développement  
de la recherche et de l'innovation



## Convention de collaboration

Entre

L'Université Méditerranéenne Privée de Tunis sise au 14 Rue Mohamed Badra, 1002 Tunis, représentée par son directeur M. Essaïed LAATAR et ci après désignée par UMPT,

Et,

L'Association pour le Développement de la Recherche et de l'Innovation désignée ci-après désignée par « ADRI » et sise au Pôle ElGazala des Technologies de la Communication, 2088 Ariana Tunisie et représentée par son Président M. Hassen CHAARI, ci après désignée par "l'Association",

D'autre part

Ci-après conjointement désignées "les deux parties".

Vu la mission de l'université dans le transfert des nouvelles technologies, la promotion de la recherche scientifique et la valorisation de ses résultats,

Vu l'objectif principal de l'association focalisé sur la promotion de la recherche scientifique et de l'innovation technologique à travers le renforcement des liens entre les acteurs de la recherche et leur environnement économique,

Vu que le développement macro-économique passe désormais par le montage de projets innovants, la promotion des capacités humaines et matérielles et la création des synergies entre ses composantes et ses acteurs,

Les deux parties décident par la présente de joindre leurs efforts pour soutenir et accompagner les étudiants inscrits en favorisant l'instauration d'un climat de coopération propice à l'innovation.

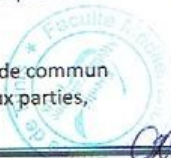
### Article 1.

Les deux parties conviennent d'établir un programme annuel de collaboration notamment dans les domaines de :

- Participation des experts de l'Association à l'enseignement à l'université
- L'organisation commune d'ateliers de formation ou sensibilisation au management de l'innovation,
- L'organisation de rencontres scientifiques entre étudiants de l'université et les experts de l'association et
- L'organisation annuelle d'une compétition pour la distinction des étudiants entrepreneurs et innovants.

Toutes autres activités rentrant dans les missions respectives des deux parties et fixées de commun accord, en fonction des moyens disponibles, seront mobilisés conjointement par les deux parties.

Association pour le développement  
de la Recherche et de l'Innovation  
ADRI  
جمعية تنمية البحث والابداع



**Article 2.**

Les deux parties conviennent de réaliser le programme annuel arrêté et validé par leurs instances respectives en mobilisant les ressources humaines et matérielles nécessaires,

**Article 3.**

L'université, ayant validé le programme annuel, soutiendra sa réalisation, activité par activité, et cela soit par:

- Le sponsoring direct en affectant une subvention forfaitaire à l'association, ou
- Le soutien moral en patronnant directement l'activité,
- l'intervention de formateurs et coachs proposés par l'association et / ou par l'université, en fonction des besoins et attentes des membres de l'association, et des priorités de l'université.

**Article 4.**

L'association s'engage à :

- Valider le projet de programme annuel par ses instances exécutives,
- Mobiliser les ressources humaines nécessaires pour réaliser les activités planifiées avec l'université : trouver les bénéficiaires des formations les plus motivés

**Article 5.**

Les deux parties organiseront des réunions semestrielles d'évaluation, de bilan et de planification. Lors de ces réunions et suivant le programme défini par les deux parties, l'association présente ses besoins, l'université propose des moyens et l'association met à disposition du temps et des moyens, sur la base du volontariat pour les actions prévues

**Article 6.**

Cette convention couvre une durée de trois ans et est prorogée tacitement sauf dénonciation d'une des deux parties. Auquel cas, une lettre écrite sera adressée en ce sens à l'autre partie par voie recommandée, un mois au moins avant la résiliation définitive de la convention.

Cette convention entre en vigueur dès sa signature par les deux parties.

Tunis, le 29.10.2014.....

P/L'Université Méditerranéenne  
Privée de Tunis  
Le Directeur :  
Essaïed LAATAR



Tunis, le 29.10.2014.....

L'Association pour le développement de la  
recherche et de l'innovation ADRI  
Le Président :  
Hassen CHAARI

The image shows a handwritten signature in blue ink. Below it is the logo of the Association for the Development of Research and Innovation (ADRI), which consists of a stylized 'A' and 'I' inside a circle. The text 'Association pour le développement de la Recherche et de l'Innovation ADRI' and its Arabic equivalent 'جمعية تنمية البحث والإبداع' are printed in blue.